

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 14 (1902)

Artikel: L'emploi de la photographie comme moyen d'enquête judiciaire au temps de la daguerréotypie
Autor: Reiss, R.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-523798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

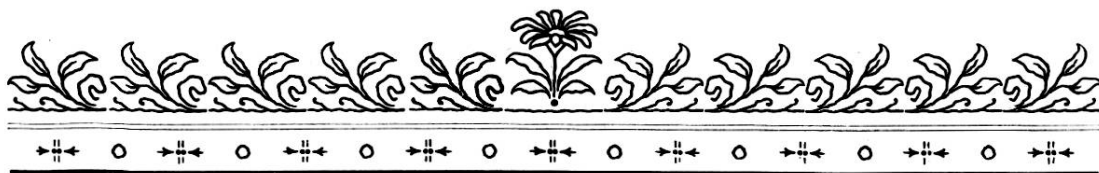
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'EMPLOI DE LA PHOTOGRAPHIE

COMME

moyen d'enquête judiciaire au temps de la daguerréotypie

par le D^r R.-A. REISS

On attribue ordinairement l'emploi de la photographie comme moyen d'enquête judiciaire au dernier quart du siècle passé. En effet, pendant ces dernières années, grâce surtout à la superbe méthode de photographie signalétique de M. Alphonse Bertillon, la photographie judiciaire a pris un développement considérable, sans être employée cependant dans la mesure où les services qu'elle peut rendre au juge informateur lui en donnent le droit.

Mais les criminalistes se sont servis de la photographie pour leurs recherches déjà bien avant l'apparition de la méthode Bertillon. L'auteur de ces lignes possède dans sa collection quelques échantillons très curieux de photographies de criminels datant des années 1866-1868.

Un document intéressant la photographie judiciaire, probablement le plus ancien en Suisse, se trouve dans le n^o 10 (10 septembre 1854) du *Journal des Tribunaux*, rédigé par l'avocat Pellis, à Lausanne. Vu l'importance de ce docu-

ment au point de vue de l'histoire de la photographie judiciaire, nous le donnons ici dans sa rédaction originale :

„*Nouveau moyen d'enquête.* — On n'a pas oublié que les journaux ont fait mention à plusieurs reprises, depuis une année, de vols commis dans les églises et chez divers particuliers. Ces vols étaient accompagnés de circonstances souvent extraordinaires qui dénotaient une bande habile et nombreuse. Une chose attirait surtout l'attention de la justice



Phot. du Dr R.-A. Reiss

et du public, c'est l'absence de toute trace après la perpétration du délit. On ne retrouvait ni les voleurs, ni les objets volés, et on ne remarquait aucune figure étrangère. Il fallait donc qu'il y eût beaucoup de complices, beaucoup d'argent, de rapides moyens de transport et une vente faite au loin.

„ On a fini par arrêter plusieurs hommes et quelques femmes prévenus d'être auteurs, complices ou receleurs. La procédure s'instruit dans ce moment à Lausanne, à l'Evêché, sous la direction du juge de paix. Parmi ces prévenus se trouvait un personnage mystérieux dont on ne pouvait découvrir ni le nom, ni les antécédents, et contre lequel il était très difficile

d'arriver à autre chose qu'à des indices éloignés, tant et si bien il savait profiter de l'ombre dont il s'était environné.

„ Le juge a fait prendre le portrait de ce prisonnier qu'on croyait dangereux, et cela au moyen du procédé daguerréotype. Il en a envoyé des exemplaires à la police de tous les cantons de la Suisse et à celle de tous les pays voisins. On n'attendait pas un grand succès de cette tentative nouvelle et chanceuse, lorsqu'on a reçu du grand-duché de Bade l'avis que ce portrait avait été reconnu dans un village où l'original avait été élevé, on a donné son nom et des notes sur sa jeunesse orageuse. L'enquête s'est continuée et on a interrogé les administrateurs de diverses prisons où cet inconnu avait dû être détenu. Il a été reconnu partout, et partout il a été signalé comme très rusé. Abordé avec ces procès-verbaux et avec ces preuves, le prévenu n'a pas résisté longtemps : il a fait des aveux importants. Les débats de cette grande affaire auront lieu prochainement à Lausanne. “

La daguerréotypie servait donc déjà pour la production de photographies remplissant, en partie au moins, le rôle de nos photographies signalétiques d'aujourd'hui.

Lausanne, février 1902.

